

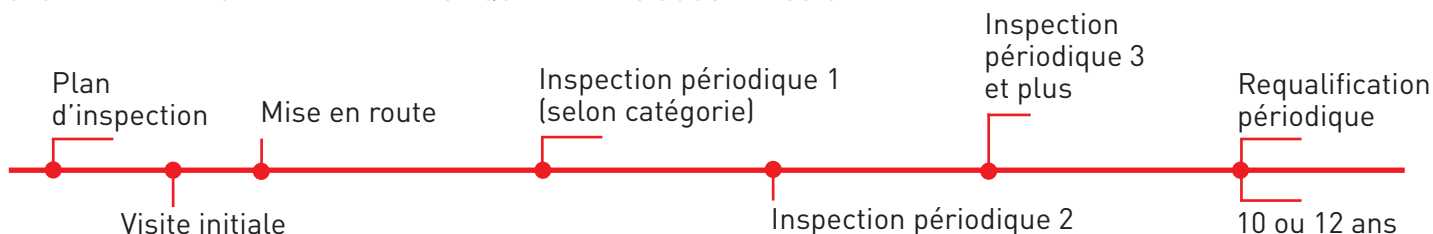
LES ESSENTIELS

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES - DESP

Depuis le 1er janvier 2021, suite à l'application de l'arrêté du 20 novembre 2017, tout propriétaire/exploitant d'un équipement sous pression (ESP) soumis à la **Directive des Équipements Sous Pression**, doit mettre en conformité son matériel avec un **Plan d'Inspection (PI)** ainsi qu'une **Visite Initiale (VI)** qui doivent être réalisés avant la mise en service.

GROUPES NEUFS

CYCLE DE VIE RÉGLEMENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION



GROUPES NEUFS : FORFAIT VISITE INITIALE ET RÉDACTION DU PLAN D'INSPECTION : NOUS CONSULTER

GROUPES EN EXPLOITATION

ÉQUIPEMENT SANS PLAN D'INSPECTION (PI) ET/OU ÉQUIPEMENT EN RETARD D'UNE INSPECTION PÉRIODIQUE (IP) :

- Mise en place du PI avant la prochaine échéance de l'IP
- Réalisation de l'IP en retard

ÉQUIPEMENT SANS VISITE INITIALE (VI) ET/OU ÉQUIPEMENT EN RETARD DE 2 INSPECTIONS PÉRIODIQUES OU PLUS :

- Aucun rattrapage possible — Requalification obligatoire
- Aide à la mise en place du plan d'inspection (PI)
- Visite initiale (VI) et inspections périodiques (IP)
- Fourniture du dossier Descriptif DESP
- Contrôle documentaire : vérification du dossier d'exploitant qui regroupe toutes les interventions réglementaires réalisées ainsi que tous les rapports d'intervention : mise en service (garantie, maintenance,...)
- Travaux de requalification

CIAT SERVICE VOUS PROPOSE DE RÉALISER CES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES



A Carrier Company